

Parc naturel
régional du Vercors

LA RÉSERVE
NATURELLE DES
HAUTS-PLATEAUX DU
VERCORS

Rapport d'activité 2020



PRÉSERVER ET VALORISER



Réserve Naturelle
HAUTS PLATEAUX DU VERCORS



Parc
naturel
régional
du Vercors

Les Hauts-Plateaux
du Vercors, territoire
d'exception, méritent
l'implication de tous...
Si le Syndicat Mixte du
Parc naturel régional
du Vercors en tant que
gestionnaire de cette
Réserve naturelle nationale
oeuvre à la préservation
de ses richesses, il
souhaite que cet objectif
soit partagé par tous
ses partenaires, tous
les acteurs et tous les
usagers...

SOMMAIRE

- 4 La Réserve et sa gestion
- 8 La vie de la Réserve
- 12 Les missions et activités de la Réserve
- 25 Les Perspectives 2020
- 28 Les Annexes
 - 1 - Etat d'avancement du Plan de Gestion
 - 2 - Comptes rendus Comité consultatif
 - 3 - Fiches Actions



LA RÉSERVE ET SA GESTION

La Réserve naturelle nationale des Hauts Plateaux du Vercors (RNHPV) est cadrée par des textes réglementaires :

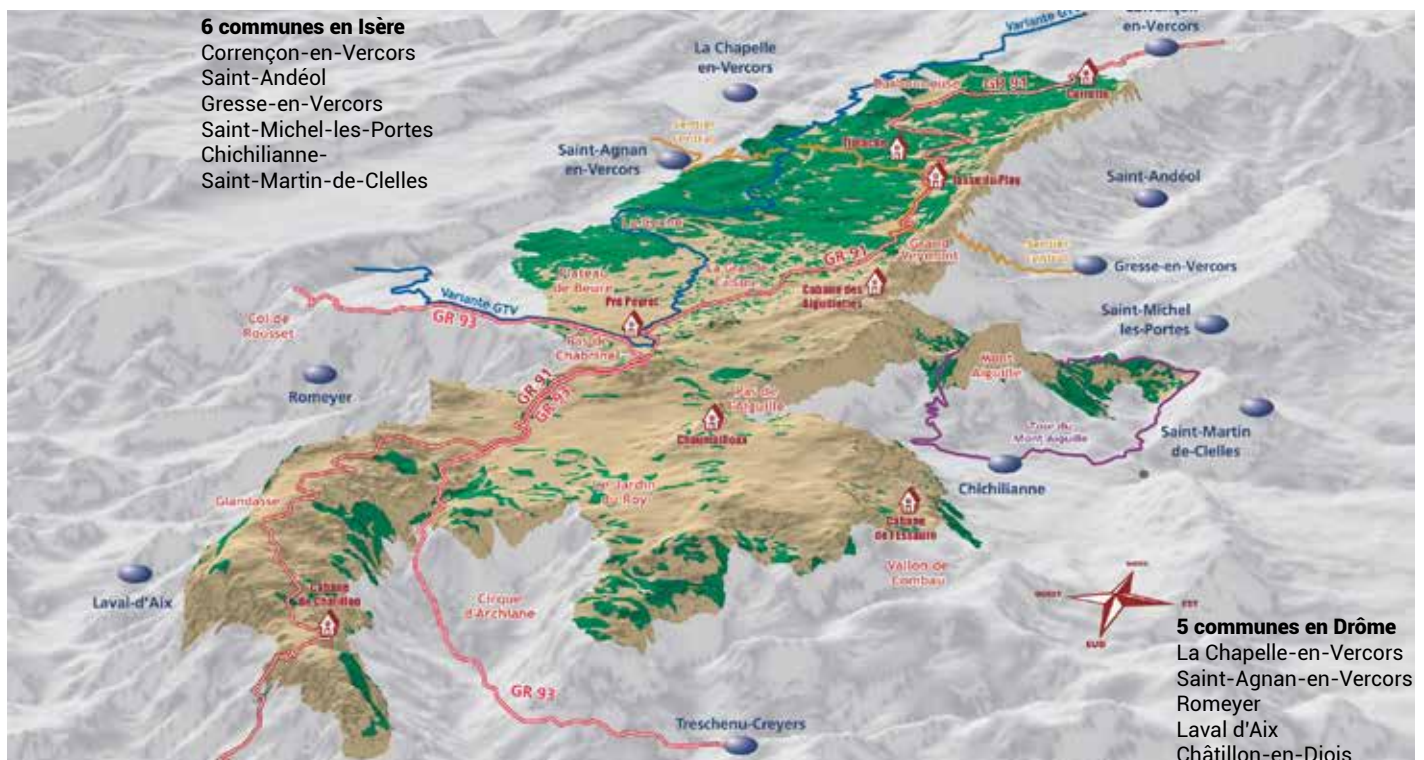
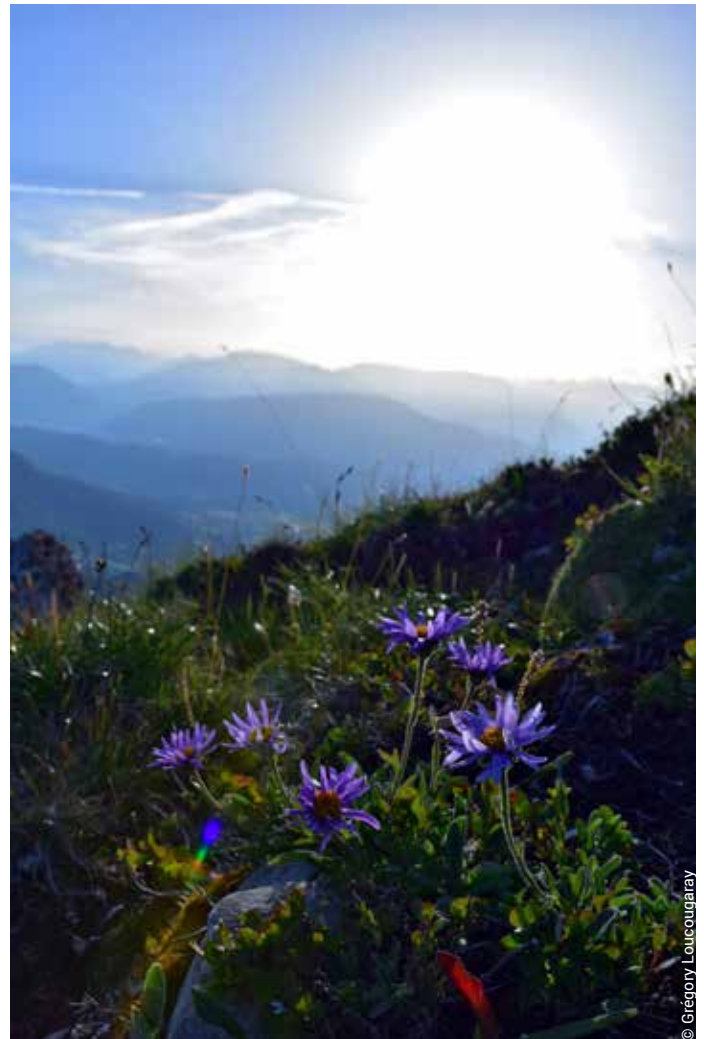
- le décret ministériel (n°85-280) du 25 février 1985, portant sur la création de la Réserve naturelle
- et l'arrêté d'application du décret ministériel : arrêté inter-préfectoral du 28 décembre 2016, fixant la réglementation applicable au sein de la Réserve naturelle.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors (SM-PNRV) est le gestionnaire de la RNHPV depuis sa création. Une nouvelle convention de gestion de 5 ans a été signée le 1^{er} février 2017, renouvelant la confiance donnée au SM-PNRV.

La RNHPV, d'une surface de 17 030 hectares, se situe au coeur du Parc naturel régional du Vercors (PNRV), sur ses Hauts-Plateaux. Elle couvre plus de 8 % des 206 000 hectares du territoire du Parc et se trouve sur 11 communes depuis la fusion officielle des communes de Trescheu-Creyers et Châtillon-en-Diois et sur les départements de la Drôme et de l'Isère.

A noter que la RNHPV est également concernée par d'autres mesures de protection :

- un site Natura 2000 : la ZSC et la ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors
- une Réserve Biologique Intégrale : la RBI du Vercors
- des sites Espaces Naturels Sensibles (ENS) des deux départements
- et des sites classés



Pour répondre aux enjeux de préservation à long terme des richesses de cet espace protégé, un plan de gestion est élaboré puis mis en œuvre. Le plan de gestion actuel a été établi pour la période 2010-2020.

L'état d'avancement de ce plan de gestion est détaillé en annexe 1 de ce rapport : les objectifs à long terme et ceux fixés pour la durée de ce plan de gestion y sont déclinés en opérations, puis en actions.

Le tableau suivant rappelle les objectifs à long terme et ceux de ce plan de gestion :

Objectifs à long terme	Objectifs du plan
A : Conserver la fonctionnalité d'une mosaïque de milieux	1 : Conserver les espèces remarquables de ces milieux
	2 : Comprendre le fonctionnement et les dynamiques d'évolution de la mosaïque au regard des espèces à enjeu
	3 : Accompagner le pastoralisme dans le sens de la conservation de la mosaïque
	4 : Organiser la mutualisation des recherches
B : Pérenniser et restaurer les connexions biologiques	5 : Acquérir plus de connaissances sur les milieux naturels du Vercors
	6 : Concevoir avec le Parc les moyens de gestion de la zone périphérique
	7 : Participer aux plans de conservation régionaux, nationaux et internationaux
	8 : Développer le partenariat avec les autres espaces protégés (espaces protégés de montagne...)
C : Aller vers une naturalité des forêts de montagne	9 : Étudier les fonctionnalités et les dynamiques forestières
	10 : Accompagner l'activité forestière
	11 : Mettre en place des mesures de surveillance et de conservation concernant les espèces remarquables inféodées à ces milieux
D : Préserver la continuité et la fonctionnalité du système de falaises, d'éboulis, de crêtes et des pelouses d'altitude	12 : Gérer la fréquentation de loisirs
	13 : Mener des recherches pour mieux connaître ces milieux, leur fonctionnalité et leur éventuelle évolution
	14 : Mettre en place des mesures de surveillance et de conservation concernant les espèces remarquables inféodées à ce milieu
	15 : Conserver les espèces remarquables de ces milieux
E : Conserver l'intégrité d'un grand espace non aménagé	16 : Mettre en place des dispositifs d'information à destination du grand public, des utilisateurs du site et des populations locales
	17 : Développer cette dimension « nature sauvage » à ce territoire
	18 : Accueillir les publics
	19 : Maîtriser le développement des activités de loisirs
F : Connaître et valoriser les patrimoines anthropiques existants dans la Réserve naturelle	20 : Étudier et diffuser l'histoire de ce territoire
	21 : Conserver le patrimoine anthropique
G : Connaître, valoriser et protéger la géologie et l'hydrologie (sources, zones humides et circulations souterraines) des Hauts Plateaux	22 : Étudier les éléments naturels abiotiques
	23 : Valoriser le patrimoine géologique de ce territoire
	24 : Mieux connaître et protéger les points d'eau et les milieux humides

Le conservateur de la RNHPV a pour rôle la planification et la mise en œuvre, avec les gardes, des actions de gestion, de recherche, d'animation et de surveillance, qui sont prévues dans ce plan de gestion. Des instances propres à la RNHPV (le Conseil Scientifique et le Comité Consultatif), les services techniques de l'État et le/la Sous-Préfet(e) de Die sont là pour garantir la bonne gestion de cette Réserve naturelle nationale.

L'appui du Conseil Scientifique

Le Conseil Scientifique de la RNHPV est également celui du SM-PNRV et de la RBI du Vercors.

Il est composé de 25 membres de différents milieux, issus du monde de la recherche (sciences naturelles, sciences humaines et sociales), mais également du monde des gestionnaires ou des techniciens experts dans leur domaine.

Le Conseil Scientifique est réuni en séance plénière pour émettre des avis sur certains projets ou en groupe de travail pour accompagner le conservateur dans sa réflexion sur certains dossiers. Il peut également s'auto-saisir sur certains sujets qu'il identifie.

L'avis formulé est communiqué lors de la présentation du projet en Comité Consultatif.



Les avis du Comité Consultatif

Le Comité Consultatif est composé de membres représentant les collectivités locales, les propriétaires, les usagers, les administrations, les associations de protection de la nature et les experts scientifiques.

Ils sont réunis pour suivre la mise en œuvre du plan de gestion de la RNHPV et tous les membres peuvent exprimer leur point de vue sur la préservation de cet espace protégé. A la fin de chaque demande d'autorisation, un vote est fait (pour, contre, abstention) pour dégager un avis global du Comité Consultatif.

Le Comité Consultatif émet également un avis sur la proposition du budget de l'année suivante, budget qui est par ailleurs voté lors d'un Comité Syndical du SM-PNRV en début d'année civile.



La présidence de la Sous-préfète de Die

Le préfet de la Drôme est désigné préfet centralisateur, par la lettre du 19 juin 1985 du ministre alors chargé de la protection de la nature.

Depuis le 29 juillet 2019, c'est Madame Camille De Witasse-Thézy, Sous-préfète de Die qui représente le préfet de la Drôme.

Elle préside les séances du Comité Consultatif qui permettent aux représentants de l'Etat de prendre les décisions finales en s'appuyant sur les avis formulés par les instances consultatives de la RNHPV, la DREAL et le SM-PNRV.



L'encadrement par la DREAL AuRA

La DREAL accompagne au quotidien le conservateur de la RNHPV, que ce soit pour de simples partages de points de vue techniques sur les actions menées ou parfois pour des appuis juridiques face à des situations particulières. Les domaines de compétence étant vastes au sein de la DREAL, Romain Briet, l'interlocuteur privilégié du conservateur, joue également le rôle de relai.

La DREAL instruit également toutes les demandes d'autorisations qui sont exprimées sur la RNHPV, les DDT finalisent l'autorisation pour sa signature préfectorale.



Il faut également rappeler que les services de l'Etat, à l'échelle départementale, sont présents pour accompagner la gestion de la RNHPV. D'autres instances peuvent également être consultées en fonction de la nature de la demande d'autorisation :

- le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) pour des travaux « modifiant l'aspect ou l'état » de la RNHPV
- et les Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) lorsque des travaux concernent les sites classés par exemple.

Pour simplifier l'instruction des demandes, une périodicité a été instaurée pour la tenue des Comités Consultatifs. Ils sont réunis au minimum 2 fois dans l'année, les 3èmes semaines de mars et de novembre : toute personne ou structure souhaitant obtenir une autorisation particulière connaît alors les échéances pour déposer officiellement une demande aux services de la RNHPV.

A cet effet, la RNHPV met en place des formulaires simples à remplir sur le site internet du Parc du Vercors pour que chaque demande soit transmise avec les informations nécessaires. Le lien vers ces formulaires est le suivant :

https://frama.link/DemandeAutorisation_RNHPV



LA VIE DE LA RÉSERVE

L'équipe de la Réserve

Composition de l'équipe technique de la RNHPV :

- Olivier Putot : le directeur du SM-PNRV est le directeur de la Réserve naturelle
- Benoît Betton: conservateur de la Réserve naturelle
- Nadia Ronin : assistante de la Réserve naturelle
- les 6 gardes à temps plein :
 - Bruno Cuerva
 - Brice Palhec
 - Marc Prouveur
 - Guillaume Ruetsch
 - Hervé Tournier
 - Evangéline Sauvé (arrivée le 15 mai 2020)



Evangéline Sauvé, garde référente EDD a rejoint l'équipe en mai 2020

Cela représente 8 équivalents temps plein sur le budget de la Réserve naturelle. *Remarque : Marc Prouveur est en arrêt maladie depuis décembre 2017. Il a été remplacé cette année par Anne-Julie PARSY (en CDD de 6 mois) et par 2 CDD de 3 mois pour les missions spécifique d'accueil, Laurie GARCIN et Charline Felices.*

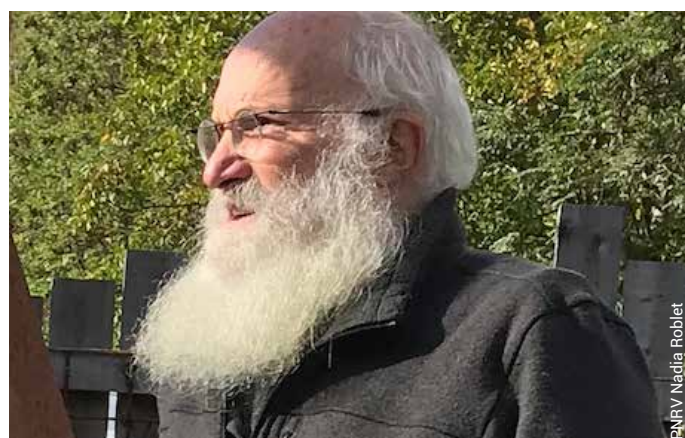
Bernard Fourgous, garde de la RNHPV depuis 1984, avant même la création de la Réserve naturelle, est parti pour une retraite méritée au 31 décembre 2019.



Agnès Trégret, a été en charge de la Réserve ces 3 dernières années

L'année 2020 est marquée par les réflexions engagées sur l'éducation à l'environnement

Agnès Trégret, vice présidente au SM-PNRV, a assuré le pilotage politique de la RNHPV en lien étroit avec Jacques Adenot président du SM-PNRV, et Michel Vartanian, 1er vice président au SM-PNRV en charge notamment de la biodiversité. Depuis le 3 octobre 2020 et les élections au sein du SM-PNRV, c'est Michel Vartanian qui assure la vice-présidence à la Réserve naturelle.



Michel Vartanian, est depuis le 3 octobre 2020, 1er vice-président au Parc du Vercors en charge de la Réserve naturelle

Depuis plusieurs années maintenant, 6 thématiques sont mises en avant, déterminées à partir des principaux enjeux de la Réserve naturelle. Chaque garde est devenu référent de l'une de ces thématiques en appui au conservateur. Les 6 thématiques sont les suivantes :

- 1 - Suivis naturalistes et scientifiques
- 2 - Accompagnement de l'activité pastorale
- 3 - Veille, surveillance et police de l'environnement
- 4 - Suivi des équipements, du bâti et des travaux
- 5 - Accompagnement des activités de pleine nature
- 6 - Sensibilisation et éducation à l'environnement

Ces thématiques répondent aux missions de gestion, de connaissance, d'accueil et de surveillance. L'équipe de la RNHPV porte les valeurs de cet espace protégé et représente également le gestionnaire de la Réserve naturelle auprès des acteurs locaux, des élus et des socio-professionnels.



L'équipe de la RNHPV travaille en lien étroit avec les autres agents du SM-PNRV, notamment avec les écogardes (saisonniers). Pendant la présence de ces derniers, des réunions mensuelles de coordination sont tenues pour articuler un certain nombre de missions partagées : accueil, sensibilisation, surveillance, suivis, ... En cette année 2020 marquée par la covid 19, ces temps entre ces deux équipes ont été limités.

Les écogardes régulièrement présents en périphérie de la RNHPV et au contact des gens, sont également des vecteurs des messages de la Réserve naturelle.

L'équipe de la RNHPV mobilise régulièrement l'équipe technique du SM-PNRV. Outre le service administratif et financier, c'est l'ensemble des services du SM-PNRV qui est mobilisé en fonction des sujets identifiés, comme l'accueil, l'éducation à l'environnement, la communication, l'activité pastorale, ...



Un suivi précis du temps consacré par chaque agent de la RNHPV permet de répartir le temps accordé, sur une année, aux différentes missions de gestion de cet espace protégé.

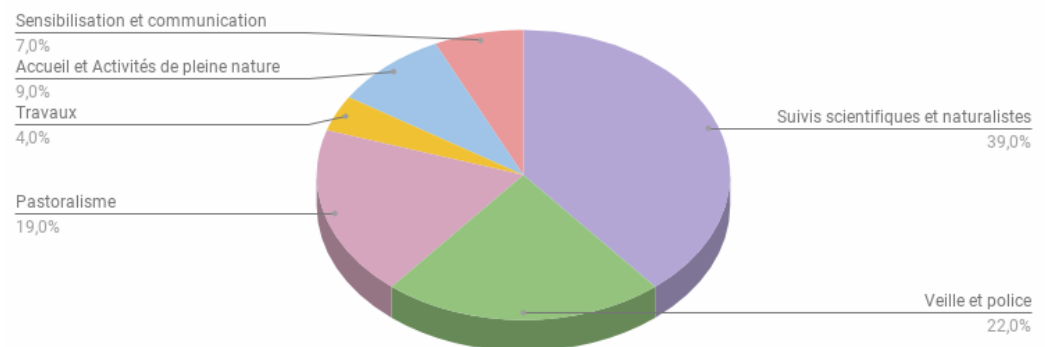


La RNHPV étant également un site Natura 2000, une relation privilégiée existe avec Manon Chevalier, l'animatrice du site.

La capitalisation et la valorisation de l'ensemble des données et paramètres récoltés permettent d'évaluer les actions et aussi d'améliorer le mode de fonctionnement et l'organisation de l'équipe technique. Cette dernière s'enrichit également en participant à des séminaires, à des conférences et encore plus spécifiquement en bénéficiant de formations individuelles ou collectives.



Répartition par thématique - 2020



Les instances, les partenaires, les temps de rencontre et d'échange

Les instances de la Réserve naturelle sont normalement réunies plusieurs fois dans l'année mais en cette année 2020 marquée par une crise sanitaire mondiale, seul un Comité Consultatif a pu se tenir en visio-conférence le 26 novembre 2020 (compte rendu en annexe).

Pour ces mêmes raisons, nous n'avons pas pu instaurer un temps de travail et de partage avec les membres du comité consultatif le matin de la réunion. C'est pourtant l'opportunité d'échanger sur des dossiers complexes et sur des restitutions d'étude réalisées sur les Hauts-Plateaux du Vercors.

Le Conseil Scientifique s'est quant à lui réuni à trois reprises, le 10 mars, le 4 juin, et le 3 novembre. De nombreuses demandes nécessitaient en effet son avis. La présence d'experts aux compétences multiples et très diversifiées, permet d'enrichir les sujets échangés avec le conservateur.

Pour rappel, la mise en place d'un nouveau Conseil Scientifique a été effectuée en 2018 (par arrêté préfectoral valable pour 3 ans) avec un nouveau président Grégory Loucougaray, accompagné d'un vice-président, François Véron (président sortant) qui le seconde notamment dans les réunions des différentes instances du SM-PNRV.

Pour la gestion courante de la RNHPV, l'équipe se doit d'être en permanence en relation avec ses partenaires. Les échanges, plus ou moins formels sur le terrain, ou lors de réunions, sont indispensables avec les nombreux acteurs et usagers de la Réserve naturelle.

L'équipe participe régulièrement à nombreuses réunions : groupe de travail, comité technique, comité de pilotage, commission, ... initiées par la RNHPV ou ses partenaires.

BUDGET DE LA RÉSERVE

Pour le fonctionnement de cette Réserve naturelle, les moyens financiers alloués sont issus du Ministère chargé de l'environnement (par l'intermédiaire de la DREAL) et du Conseil Départemental de l'Isère qui abonde de 20 % l'enveloppe de l'État.

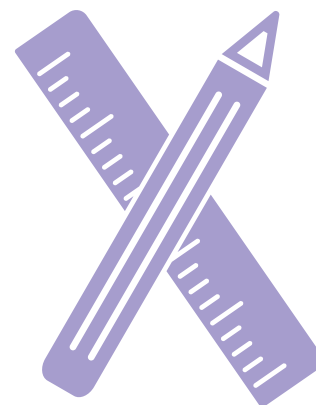
Prévisionnel FONCTIONNEMENT 2020		MONTANT
Chapitre 011	Charges à caractère général	65 700€
Art : 60622	Carburants	6 000 €
Art : 60632	Fournitures et petits équipements	3 000 €
Art : 61551	Entretien matériel roulant	3 500 €
Art : 616	Assurance	3 700 €
Art : 6182	Documentation générale et technique	500 €
Art : 6184	Versements à des organismes de formation	300 €
Art : 6185	Frais de colloques et séminaires	1 000 €
Art : 6232	Fêtes et cérémonies	1 500 €
Art : 6251	Voyages et déplacements	2 000 €
Art : 6262	Frais de télécommunication	3 000 €
Art : 6281	Concours divers (cotisations)	1 000 €
Art : 6287	Remboursements de frais (personnels Parc)	40 000 €
Art : 637	Impôts et taxes	200 €
Chapitre 012	Charge du personnel (avec assurance)	352 652 €
Chapitre 021	Achat d'un véhicule	15 000 €
TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT		406 352 €

Recettes Fonctionnement 2020	MONTANT
Ministère de la Transition écologique et solidaire	338 627€
Conseil départemental de l'Isère (20 % de la budget alloué par le MTES)	67 725 €
TOTAL	406 352 €

Opérations 2020	MONTANT
SUIVIS SCIENTIFIQUES ET NATURALISTE	7 000 €
Réalisation du STOC (capture, baguage et re-capture) à Combau	3 000 €
Stagiaire	4 000 €
ACCOMPAGNEMENT DE L'ACTIVITE PASTORALE	5 500 €
Équipements et services aux éleveurs	500 €
Mise en oeuvre du PPT	5 000 €
VEILLE, SURVEILLANCE ET POLICE DE LA NATURE	4 000 €
Equipement techniques des gardes pour la surveillance	4 000 €
SUIVI DES EQUIPEMENTS ET DU BATI	5 000 €
Projet valorisation porte entrée de la RN (la Coche)	5 000 €
ACCOMPAGNEMENT DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE	- €
/	/€
SENSIBILISATION, EDUCATION ET COMMUNICATION	18 500 €
Aires Terrestres Educatives - ATE (St Martin en V)	3 000 €
35 ans de la RN	15 000 €
Événementiels (dont lâcher gypa)	500 €
TOTAL BUDGET OPERATIONS 2020	40 000 €

Recettes Opérations 2020	MONTANT
Ministère de la Transition écologique et solidaire	33 333 €
Conseil départemental de l'Isère (20 % de la budget alloué par le MTES)	6 667 €
TOTAL	40 000 €

Total Recettes 2020 (Fonctionnement / opérations)	MONTANT
Ministère de la Transition écologique et solidaire	371 960€
Conseil départemental de l'Isère (20 % de la budget alloué par le MTES)	74 392 €
TOTAL	446 352 €



LES MISSIONS DE LA RÉSERVE

SUIVIS SCIENTIFIQUES ET NATURALISTES

La RNHPV est riche d'espèces animales et végétales sauvages, de milieux naturels et d'une histoire humaine qui a laissé, de tous temps, des traces. Ces richesses naturelles et culturelles doivent être préservées. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de les connaître, d'étudier leurs évolutions, en lien avec les pratiques humaines et les changements climatiques. La surface de cette Réserve naturelle et son positionnement au carrefour d'influences climatiques différentes augmentent l'attractivité de ce territoire auprès du monde de la recherche.

L'équipe de la RNHPV réalise, participe, finance ou simplement accompagne les études et recherches menées sur le territoire de la Réserve naturelle

Le temps consacré par l'équipe de la RNHPV à cette thématique est de 39 %



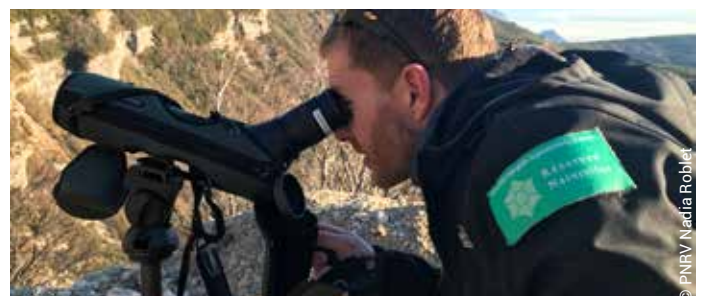
La crise sanitaire liée à la covid 19 et les confinements que nous avons tous subis, auront eu des impacts limités quant à la réalisation des suivis sur la RNHPV. Des opérations dites de « surveillance » (couramment appelées « protocoles de suivis ») se font régulièrement sur des espèces à enjeux sur la RNHPV, comme les espèces qui ont été réintroduites par le SM-PNRV : le Bouquetin des Alpes, le Vautour fauve et le Gypaète barbu. Cette dernière espèce fait l'objet d'un programme LIFE « Gypconnect » dans lequel le SM-PNRV est pleinement engagé comme « bénéficiaire associé ».

La présence de ces animaux, leur répartition géographique, le nombre d'individus et pour les vautours fauves et peut être bientôt les gypaètes barbuis, le nombre de couples reproducteurs, sont des éléments qui sont suivis d'une année sur l'autre.



D'autres espèces bénéficient d'une attention particulière, notamment parce qu'elles sont considérées en limite d'aire de répartition et donc menacées de disparition avec le réchauffement climatique, comme par exemple le Tétraz-lyre, le Lagopède alpin et la Chouette chevêchette. Des protocoles de surveillance sont donc reproduits chaque année ou tous les 2 ans.

Des espèces à enjeux sont également suivies, comme le Loup qui bénéficie de plusieurs protocoles portés par les services de l'OFB, et pour lesquels la RNHPV assure la collecte de données sur son territoire. Les gardes de la RNHPV font partie du réseau Lynx-Loup porté par l'OFB.



Plusieurs espèces et milieux naturels sont également suivis pour connaître leurs évolutions notamment en lien avec les changements climatiques constatés. C'est le cas notamment de l'avifaune des milieux du montagnard au subalpin (programme annuel STOC – Suivi Temporel d'Oiseaux Communs). Une analyse récente montre que si la diversité des oiseaux communs diminue en moyenne de 6 % en France, elle augmente de 12,4 % si l'évolution est regardée uniquement sur les Réserves naturelles.

L'observatoire éco-climatique mis en place il y a plus de 15 ans sur la RNHPV et qui s'est développé rapidement sur le territoire du Parc du Vercors, nous permettra, par des suivis spécifiques, de mesurer les impacts du réchauffement climatique sur les espèces et les milieux. Un bilan annuel est réalisé par le Parc du Vercors sur son territoire.

Ce que l'on considère comme des « protocoles de suivis » sont normalement des suivis mis en place pour étudier la réponse de certaines espèces ou milieux à des actions de gestion menées spécifiquement. C'est par exemple le cas des suivis menés sur les placettes mises en défens, pour voir comment elles évoluent en l'absence totale d'abroustissement de grands herbivores.

Certaines des connaissances acquises peuvent à l'inverse apporter des éléments concrets pour des actions de gestion ou des modifications de pratiques.



D'autres études spécifiques ont lieu sur une entrée « biodiversité » mais elles apporteront des connaissances sur les activités humaines qui se sont succédées depuis la pré-histoire.

L'étude lancée en 2018 sur la Combe Chevalière qui, par prélèvement de sol, devrait nous permettre de connaître l'évolution des paysages des Hauts-Plateaux depuis des dizaines de milliers d'années et l'utilisation de cet espace par l'homme à ces différentes époques. Les résultats sont attendus pour le printemps prochain.



La RBI fait quant à elle office d'un laboratoire à ciel ouvert où de nombreux suivis et études sont menés pour étudier comment les espèces et les milieux vont évoluer en l'absence de certaines activités humaines (activités forestière, pastorale et de chasse).

De simples inventaires sont réalisés pour améliorer la connaissance de la RNHPV. L'étude lancée en 2018 sur les reptiles par un expert (à son compte, en lien avec le CNRS) sera poursuivie sur de nombreuses années. Les reptiles capturés sont mesurés puis marqués avant d'être relâchés.



Certains protocoles ont évolué en 2020, notamment celui sur la chouette chevêchette. En effet, suite à la concertation que le Parc du Vercors a menée sur son territoire en 2019 pour mettre en place le protocole national de suivi des populations de chevêchette d'Europe et de chouette de Tengmaln, il a été décidé que ces espèces seront suivies par des bénévoles sur des transects définis sur le territoire du Parc du Vercors et l'équipe de la RNHPV réalisera ceux sur la Réserve naturelle.

Le protocole de suivi réalisé jusqu'à présent sera renouvelé tous les 5 ans.

Le protocole à l'échelle du Parc du Vercors n'a pu être réalisé à cause du confinement, il est reporté en 2021.

Initiée sur les sites Natura 2000 Drômois, une opération d'équipement de jeunes aiglons nés en milieu naturel a été menée également sur la RNHPV. Plusieurs couples reproducteurs ont été suivis sur les barres rocheuses en limite de la Réserve naturelle par l'équipe des gardes. Un jeune aiglon a été équipé d'un GPS au nid pour suivre ses déplacements une fois envolé. Malheureusement, il a été retrouvé très vite mort. Son autopsie nous permettra certainement de connaître la cause de sa mort.



Des études se font également sur le sous-sol des Hauts-Plateaux mais n'ont pas eu lieu en 2020. Plusieurs groupes de spécialistes reconnus en spéléologie portent des projets personnels d'amélioration de la connaissance du réseau karstique. Sur un massif calcaire comme l'est le Vercors, le réseau karstique est très développé et fait que le massif est considéré comme un « château d'eau ». La connaissance de ce réseau est capital en ces périodes de réchauffement climatique qui impactent la ressource en eau. Les données recueillies sont transmises à la RNHPV.

Les mesures faites sur la noirceur du ciel en 2018 ont montré que le territoire peut postuler au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » (RICE.) Les démarches en cours doivent aboutir à la construction d'une candidature en 2021.



L'opération de capture des bouquetins s'est poursuivie en 2020: 8 nouveaux bouquetins ont été capturés, portant à 15 le nombre total d'individus capturés, pour des prélèvements de sang et de peau, pour l'analyse génétique et avoir une connaissance de l'état de santé de la population de Bouquetin du Parc du Vercors.



Cette année 2020, marque également la septième année de lâcher de gypaètes barbus sur l'extrémité sud de la Réserve naturelle, la troisième dans le cadre du programme Life GYP-CONNECT. Deux nouveaux oiseaux ont été réintroduits, ce qui porte à quinze le nombre de gypaètes libérés sur le Vercors. Cette année l'opération a été financée par l'association des « Graines d'Éleveurs du Vercors » (car non planifiée dans le Life GypConnect) mais la gestion technique et administrative a été assurée par l'équipe de la RNHPV. Les jeunes gypaètons ont été baptisés Kobalann et Palo-Pala, par leurs parrains respectifs, Vincent Munier et CharliÉlie Couture.

Ils se sont envolés avec réussite et se sont vite montrés autonomes pour trouver des courants ascendants et des ressources alimentaires, sûrement bien aidés par les vautours fauves très présents sur le territoire. Nous restons vigilants en les surveillant encore régulièrement, tout comme nous observons avec prudence la présence de trois adultes en ce début de période de reproduction...



FICHES ACTIONS LIÉES

- Suivi Vautour fauve
- Suivi Gypaète barbu
- Suivis Tétràs Lyre
- Suivis Loup
- Suivi Temporel d'Oiseaux Communs STOC
- Observatoire 2.0
- Etude population de serpents
- Suivi Aigle royal
- Suivi sanitaire et génétique du Bouquetins des Alpes
- Suivi mare de chaumailoux
- Phénoclim

Cette mission de veille, de surveillance et de police de l'environnement est évidemment sous évaluée puisqu'à chacune de leurs sorties sur le terrain, les gardes de la RNHPV sont vigilants aux faits et gestes des usagers. Cette mission est également en lien avec la thématique éducation et communication : sensibiliser les usagers en amont de leur visite dans la Réserve naturelle doit limiter les infractions réalisées par méconnaissance. Ce volet englobe enfin la gestion des autorisations.

De la sensibilisation à la verbalisation, un éventail d'actions



Le temps consacré par l'équipe de la RNHPV à cette thématique est de 22 %,



Des tournées individuelles ou en binôme entre gardes de la RNHPV s'organisent régulièrement pour aller à la rencontre des usagers de la Réserve naturelle.

Des tournées collectives avec les écogardes sont organisées plusieurs fois pendant l'estive, ce qui permet d'augmenter l'effectif et les sites surveillés. C'est avant tout un temps de sensibilisation du public rencontré mais si des infractions sont constatées, elles sont sanctionnées.

Dans le détail, l'activité de police de l'environnement des gardes peut prendre deux formes :

- Surveillance habituelle qui conduit à des contrôles de police en opportunité.
- Opération de contrôle prévue à l'avance (patrouilles estivales autour des questions du feu et du camping, patrouilles automnales autour du ramassage des champignons, de la chasse, du dérangement de la faune pendant le brâme, ...).

L'équipe de la RNHPV compte de plus en plus d'agents commissionnés et assermentés. Presque tous les gardes et le conservateur le sont en 2020.

En 2020, il y a, à ce jour, 16 timbres-amendes posés par les gardes de la RNHPV (5 circulation/stationnement irrégulier de véhicule ; 2 feu, 8 chien et 1 camping non autorisé).

INFRACTIONS	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Introduction de chien	3	8	10	10	11	4	8	8	7	5		2	2	4	1	8
Feu		4	1	3	5	2	1		1	1		1	1	1	2	2
Circulation irrégulière de véhicule à moteur	2	1	1	1	2		1	2	2				1	1	1	
Stationnement irrégulier de véhicule à moteur		1	1			2	3						3	4	4	5
Travaux sans autorisations							1			2						
Atteinte aux végétaux									1							
Camping non autorisé																1
VTT hors itinéraires autorisés												1				
TOTAL	5	14	13	14	18	8	14	10	5	9	0	4	6	9	8	16



© PNRV Brice Pallier

Le protocole de politique pénale signé en 2018 permet d'homogénéiser les réponses pénales aux infractions commises et constatées par les gardes de la RNHPV ou par tous les agents ayant des missions de police (Gendarmerie, ONF, OFBS, AFB...), et ce, quelque soit le département de l'infraction. Si les liens avec les procureurs sont importants à entretenir, car en matière de police, ils sont les interlocuteurs privilégiés de la RNHPV, ceux avec les Officiers du Ministère Public le sont également puisque ce sont eux qui donnent suite aux Timbres-Amendes délivrés par les gardes.



© PNRV Bruno Cuerva

Depuis 2014, les gardes saisissent toutes les infractions constatées sur le logiciel « CRPV », accessible à toutes les Réserves naturelles, en attendant le nouveau logiciel annoncé pour 2022.

Les traces d'infraction ne conduisent pas forcément à une sanction, soit parce qu'il ne reste que les traces de l'infraction (exemple : foyer de feu), soit parce que le garde fait faire demi-tour au VTTiste ou a un chien non autorisé à l'entrée de la Réserve naturelle.

Des courriers de rappel à la réglementation sont régulièrement adressés (exemple: aéroclub pour planeurs, ou accompagnateurs qui prônent les feux de bivouacs sur leur site internet).

Une veille est organisée sur de nombreux sites internet ou sur les réseaux socio où de nombreuses informations contraires à la réglementation de la Réserve naturelle apparaissent. L'équipe de la RNHPV fait donc de nombreux rappels à la réglementation.

Une **opération de police de l'environnement** en interservice a été organisée le 24 mai 2020 (week end de l'ascension).

Cette opération a permis de mobiliser des agents de différents corps de police (gendarmes, CRS de Montagne, OFB, ONF et agents de Réserves naturelles nationales). Elle avait pour objectifs de veiller au respect de la réglementation de cette Réserve naturelle, de sensibiliser les visiteurs rencontrés et de montrer que la RNHPV est un espace protégé surveillé par de nombreux agents en charge de la police de l'environnement.

31 agents assermentés occupant 13 postes différents, ont été mobilisés le dernier jour du week-end prolongé de l'ascension. Plus de 1000 personnes observées et plus de la moitié ont été contactées par les agents en poste. Un seul timbre-amende a été délivré pour un véhicule stationné sur une piste non autorisée à la circulation, hors Réserve naturelle. Plusieurs personnes ont été invitées à faire demi-tour à l'entrée de la Réserve naturelle puisqu'elles allaient la pénétrer en infraction (VTT hors itinéraires autorisés ou présence de chien).

Pour cette opération de grande ampleur, Madame la Sous-Préfète de Die, le Procureur de la République de Grenoble ainsi que le Procureur-adjoint ont rejoint les équipes en poste.



©PNRV

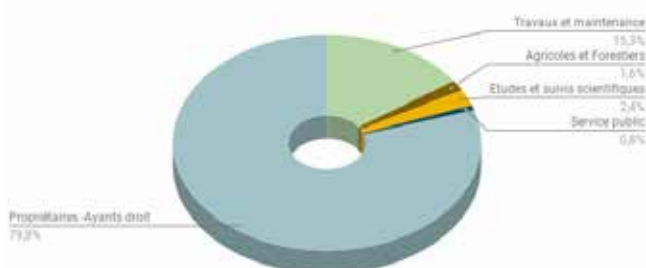


©PNRV



©PNRV

Répartition des autorisations de circuler - 2020



À noter que cette année le gestionnaire a posé plainte contre X pour un vautour fauve retrouvé mort. L'autopsie a révélé la présence d'une vingtaine de plombs de fusils de chasse dans le corps, même si ces plombs ne sont pas la cause directe de la mort de l'animal.

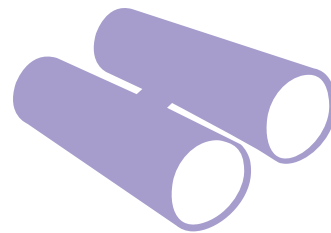
En 2020, 10 demandes d'autorisation ont été déposées.

Il faut rajouter à ces demandes, les 124 laissez-passer pour autorisation de circulation : 102 ont été délivrés par la RNHPV, les autres l'ont été par l'ONF, avec qui nous partageons un outil informatique.

SENSIBILISATION ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

La gestion de la Réserve naturelle est centrée sur les enjeux de préservation des richesses naturelles et culturelles des Hauts-Plateaux. Ces richesses sont souvent fragiles et la fréquentation humaine peut parfois être problématique. Il faut donc veiller à informer, à sensibiliser les gens pour qu'ils deviennent acteurs au côté de l'équipe de la RNHPV. Les actions à mener peuvent se faire dans le périmètre de la Réserve naturelle ou en dehors, dans le cadre d'évènements à la rencontre du public, ou dans le cadre programmes scolaires, ... Elles peuvent être également réalisées par d'autres personnes sensibilisées en amont de leurs interventions.

Le temps consacré par l'équipe de la RNHPV à cette thématique est de 7 %



La sensibilisation au service de la Réserve naturelle, de sa gestion et de la préservation de ses richesses

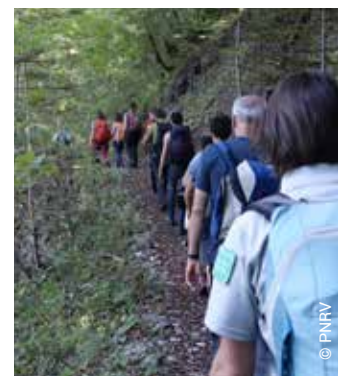
En 2020, plusieurs interventions ont été faites notamment dans le cadre de formations de futurs bergers et d'autres dans le cadre d'interventions auprès des scolaires.

Les réflexions engagées sur la politique d'accueil permettront de développer des actions de communication et de sensibilisation plus structurées et donc plus efficaces dès 2021. Un livret d'accueil expliquant la Réserve naturelle et les activités humaines autorisées a été réalisé. Il a été déposé dans les cabanes-abris, les offices de tourisme et chez certains socio-professionnels aux portes d'entrées de la RNHPV.



L'équipe intervient également dans le cadre d'évènements ou de manifestations plus rares en 2020 :

- le lancement de l'Aire Terrestre Educative à St Martin en Vercors, le 18 février 2020 avec une manifestation grand public.
- présentation de la Réserve et des réintroductions portées par le Parc du Vercors, le 24 juillet auprès des membres de l'association Association Châtillonnaise de Sauvegarde du Patrimoine Architectural et de Défense de l'Environnement.
- la conférence sur l'histoire du Parc du Vercors et de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors à Châtillon en Diois le 3 octobre, dans le cadre des festivités maintenues pour les 50 ans du Parc du Vercors, conférence avec Noëlle Ortega chargée de mission EEDD.
- la fête de l'alpage à Gresse en Vercors le 21 août, conférence sur le Parc du Vercors et la Réserve naturelle avec ses richesses et ses alpages, avec David Leroy Ecogarde



Le lâcher de gypaète barbu a été également impacté par les mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire concernant les regroupements de personnes. Deux événements en petit comité ont pu se tenir cette année avec les 2 oiseaux récupérés dans des centres d'élevage espagnols, en présence des «Graines d'Éleveurs du Vercors» et les parrains des oiseaux : le premier le 3 juin pour la libération des oiseaux dans la cavité en présence de Vincent Munier et le 27 juin en présence de CharlÉlie Couture.



Habituellement les gardes de la RNHPV réalisent des animations grand public en binôme avec les écogardes lors de soirées de diffusion de films sur la Réserve naturelle et le Parc naturel régional du Vercors : cette année, à cause du contexte sanitaire, seule la soirée projection à Châtillon a eu lieu le 13 août

Pour chacun de ces évènements, la Réserve naturelle bénéficie des outils de communication développés par le SM-PNRV. Ces outils sont une réelle opportunité de sensibiliser du public.

L'utilisation de l'image de la Réserve naturelle étant soumise à autorisation, c'est l'occasion de maîtriser une partie des messages qui seront passés par d'autres.



Point marquant de l'année 2020, c'est l'embauche de 2 agents sur 3 mois pour des missions spécifiques d'accueil sur la RNHPV. Situées sur les principales portes d'entrée de la Réserve naturelle ou sur des itinéraires fréquentés, ces deux agents d'accueil ont pu rencontrer un nombre important de visiteurs, sensibiliser ceux qui en avaient besoin et échanger avec les plus respectueux.

De nombreux retours positifs ont été faits à la maison du Parc, appuyant d'autant plus la nécessité de ces postes d'agents d'accueil sur les Hauts-Plateaux du Vercors. Ces deux personnes ont également assuré des permanences dans les offices de tourisme et ont effectué des temps d'accueil et de découverte les mercredis après-midi à la «cabane des étudiants» de Gerland, haut lieu de passage des visiteurs.

FICHES ACTIONS LIÉES

- Sensibilisation des publics

SUIVI DES ÉQUIPEMENTS, DU BÂTI ET DES TRAVAUX

Si les Hauts-Plateaux n'ont jamais été occupés en permanence à l'année, un patrimoine bâti existe sur l'intégralité de la Réserve naturelle et est aujourd'hui essentiellement entretenu pour les éleveurs et bergers (bergeries, abris secondaires) et les randonneurs (cabanes-abris). Quelques rares cabanes privées existent, principalement sur le territoire communal de Châtillon-en-Diois, sinon les propriétaires sont les communes, les départements et le SM-PNRV. Cette thématique concerne également la signalétique et les mobiliers d'accueil et d'interprétation, indispensables pour informer et sensibiliser les visiteurs.

La réflexion engagée sur La Coche sera multipliée sur les principales portes d'entrée de la RNHPV



Le temps consacré par l'équipe de la RNHPV à cette thématique est de 4 %,



Tout au long de l'année, les gardes passent régulièrement dans les différentes cabanes-abris. Ce sont des lieux d'échange privilégiés mais ces passages leur permettent également de s'assurer que le mobilier et les équipements sont toujours en état. Si ce n'est pas le cas, les gardes se chargent des entretiens et réparations courantes, les travaux plus conséquents restant à la responsabilité des propriétaires. A noter que malheureusement, leur passage sert parfois à évacuer des ordures laissées par des visiteurs irrespectueux.

Les gardes de la RNHPV interviennent aussi pour des petits travaux sur le bâti du Département de l'Isère, que ce soit pour les bergeries ou les cabanes laissées à leur disposition.

Les travaux plus conséquents sur l'ensemble du patrimoine bâti sont évidemment confiés à des professionnels. Les propriétaires passent par des autorisations, à minima pour les autorisations de circuler, lorsque les travaux ne concernent que l'intérieur du bâtiment.

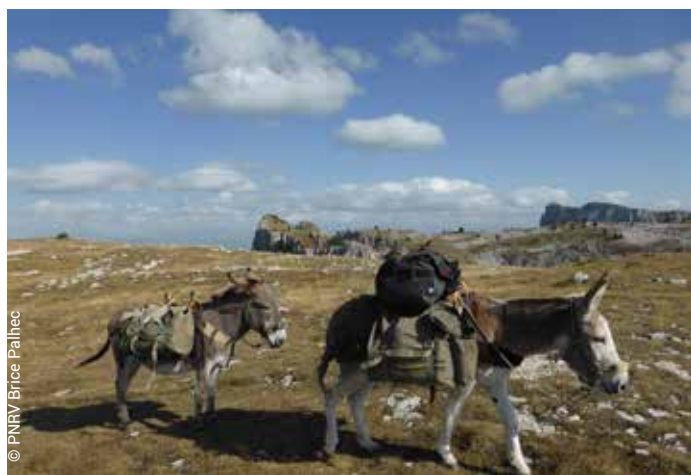


La ressource en eau, notamment pendant les mois d'été, est devenue un problème récurrent et l'année 2020 a conforté ce constat. Certains alpages ne sont toujours pas munis de point de stockage d'eau pour leur troupeau et d'autres ont été encore confrontés à des problèmes de remplissage de gourde ou à des impluviums défectueux.

Les alpages de Jas Neuf et du Col des Bachassons pourront obtenir des autorisations de construction d'impluvium à l'automne 2021 suite au passage au CSRPN et au CDNPS.

Au Col des Bachassons, une cabane héliportable viendra améliorer les conditions de vie du berger en attendant l'installation d'une bergerie plus durable et mieux intégrée dans ce secteur des Hauts-Plateaux situé en site classé, au titre des paysages.

Les randonneurs à pied, à vélo ou avec des ânes se sont également retrouvés face à des sources tariées au moins pendant quelques jours, voire plusieurs semaines pour certaines.



Les besoins multiples de cette ressource génèrent des tensions entre usagers, notamment entre les randonneurs accompagnés par des ânes et les pastoraux.

Des réflexions sont en cours pour minimiser les conflits entre usagers.



En cette année 2020, beaucoup de travaux ont eu lieu dans les bergeries de la RNHPV, la plupart à l'intérieur des bâtiments, notamment sur les toitures.



Les travaux peuvent également concerner les pistes ou les sentiers. Cette année quelques petits coups de pioche ont été donnés sur des petites portions de piste.

Enfin cette thématique traite de tous les éléments de mobilier (panneaux, signalétique) qui sont disposés pour renseigner les visiteurs sur la direction qu'ils prennent mais également pour pouvoir les informer, les sensibiliser aux enjeux de préservation de cet espace protégé et de ses richesses.

L'année 2021 sera marquée par la pose de la nouvelle signalétique pastorale que les départements de la Drôme et de l'Isère ont adopté.

Les panneaux qui précisent aux visiteurs qu'ils pénètrent dans le périmètre de la Réserve naturelle où une réglementation particulière existe (rappelée, elle, par des pictos d'interdiction), ont tous été remplacés depuis 2017, certains commençaient à devenir illisibles. Pour la dernière série de panneaux réglementaires conçus, le picto d'interdiction de survol avec un drone a été rajouté.

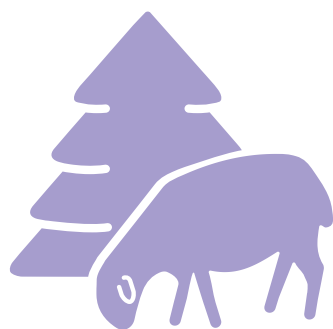
A noter que régulièrement certains de ces panneaux sont tagués ou encore certains pictos sont grattés (comme celui qui précise que les chiens même tenus en laisse sont interdits).



ACCOMPAGNEMENT DE L'ACTIVITÉ PASTORALE

Activité ancestrale sur les Hauts-Plateaux, le pastoralisme est une thématique prenante pour l'équipe de la RNHPV. De juin à octobre, ce sont en effet plus de 16 000 ovins et un troupeau de bovins et équins, qui viennent occuper l'intégralité des zones d'alpage de la Réserve naturelle. Cette activité ancestrale est en constante évolution: après le retour du Loup qui a imposé des adaptations dans la gestion du troupeau et de l'alpage, c'est maintenant le réchauffement climatique qui vient impacter les ressources fourragères et en eau.

L'équipe de la RNHPV travaille avec les éleveurs, les bergers et les services pastoraux pour une gestion pastorale toujours plus en phase avec les enjeux de la Réserve naturelle



Le temps consacré par l'équipe de la RNHPV à cette thématique est de 19 %



2020 est la 2ème année de mise en oeuvre du 2nd Plan Pastoral Territorial (PPT) des Hauts Plateaux du Vercors.

Rappel : le Plan Pastoral Territorial est une contractualisation entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et un territoire, qui finance en partie des projets d'améliorations pastorales, des conditions matérielles de travail, des questions transversales (diagnostics pastoraux, cohabitation des activités...) et des expérimentations...

Suite au comité de pilotage du lancement du PPT (le 9 mai 2019), les premières actions ont été lancées sur l'opération Alpages sentinelles et la réalisation de diagnostics éco-pastoraux. Pour ces derniers les services pastoraux font, sous maîtrise d'ouvrage du gestionnaire, l'analyse des caractéristiques pastorales et des potentialités fourragères, et accompagnent le gestionnaire dans le croisement des enjeux pastoraux et environnementaux de la RNHPV.

En prenant appui sur la «stratégie pastorale des HPV» écrite en 2017, une «stratégie de gestion des enjeux des Hauts-Plateaux du Vercors» a été rédigée avec un volet pastoral montrant comment l'activité pastorale doit intégrer les enjeux de la RNHPV. Ce document a été présenté au CSRPN au mois de mars 2020. Apprécié, il a permis d'obtenir un avis positif conditionné par cette instance régionale pour les deux impluviums à créer sur les alpages de Jas Neuf et du Col des Bâchassons.



La cartographie des enjeux environnementaux sera donc la base sur laquelle sera croisée la partie du diagnostic pastoral pour veiller à ce que la gestion de l'alpage soit en phase avec les enjeux de préservation des Hauts-Plateaux du Vercors.

La réalisation de la nouvelle génération de diagnostics éco-pastoraux a été engagée cette année par les services pastoraux (ADEM et FAI) sur les alpages de Combeau / Chevalière, du Jardin du Roy, de La Grande Cabane et de La Chau. Des échanges sur le terrain, avec les éleveurs et leurs bergers ont eu lieu. Des rencontres avec les propriétaires fonciers vont être organisées prochainement.



Comme chaque année, la saison pastorale débute la première semaine de juin par l'héliportage pour les alpages le nécessitant. L'arrivée des troupeaux se fait quant à elle la seconde quinzaine de juin. Le dernier troupeau est descendu fin octobre.

Des travaux ont eu lieu dans certaines bergeries pendant l'estive ou en amont, pour améliorer la qualité de vie des bergers et éleveurs les occupant.

Suite à l'expérience mise en place en 2017, des panneaux ont été posés à proximité des bergeries là où les sentiers sont détournés pour la tranquillité des bergers ou des éleveurs.

À l'inverse des années précédentes, aucun incident entre chiens de protection et randonneurs n'a été signalé ni répertorié sur la fiche réalisée à cet effet par les services de l'état ou alors l'équipe de la RNHPV n'en a pas été informée.

L'étude réalisée sur les chiens de protection de certains éleveurs du territoire du Parc du Vercors et de la Réserve naturelle nous apportera des éléments de réponse pour que ces incidents restent rares.



MARE DES CHAUMAILLOUX

Pour la 2ème année consécutive, la mare des Chaumailoux a été mise en défens pendant toute la période de présence des troupeaux. Les berges n'ont donc pas été dégradées et la mare non piétinée. La végétation et la faune aquatique ont pu réaliser leur cycle de reproduction.

Des protocoles de suivis de la faune et de la flore ont été mis en place en 2020.



ALPAGES SENTINELLES

L'opération « alpages sentinelles » se poursuit chaque année sur 4 alpages du territoire du SM-PNRV, dont 2 sur des alpages de la Réserve naturelle. Les rencontres en fin d'estive sont toujours des moments enrichissants puisqu'elles permettent aux différentes personnes présentes d'exprimer leur point de vue, qui s'avèrent être complémentaires.

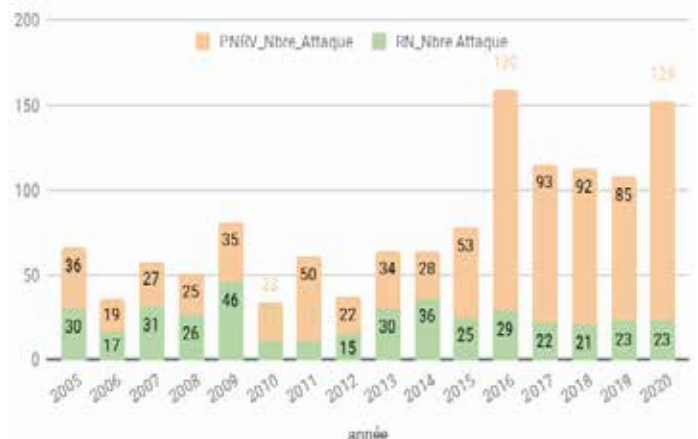


En cette année 2020, la pression de prédation est légèrement inférieure à la moyenne obtenue depuis le retour du loup. Les graphiques suivants montrent le nombre d'attaque ainsi que de bêtes tuées ou blessées et montrent un comparatif annuel depuis le retour du prédateur sur la RN-HPV en 1997.

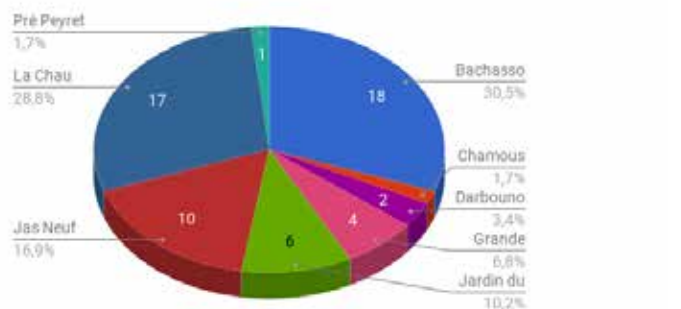
Les constats sont comme toujours réalisés par l'équipe des gardes de la RNHPV, après alerte des bergers ou des éleveurs : l'alerte doit être faite dans les 72h après l'attaque et les gardes doivent réaliser le constat dans les 48h suivantes.

Sur 12 Alpages, 9 ont été touchés par des attaques. Il y a eu 2 grosses attaques avec beaucoup de bêtes tuées et blessées : 22 bêtes pour Peyre Rouge et 32 bêtes pour Grande Cabane.

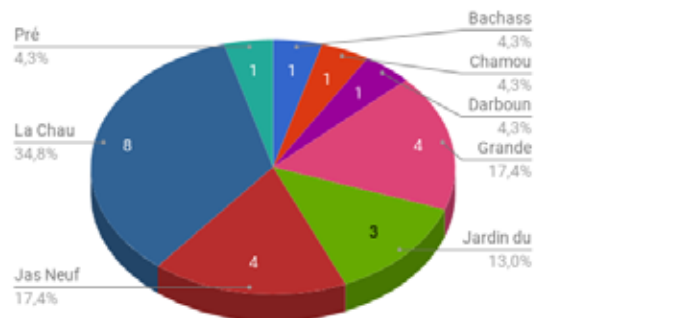
Evolution du nombre d'attaque sur le territoire PNRV



Répartition des victimes par unités pastorales



Nombre d'attaques par unités pastorales RN touchées en 2020



Evolution nombre de Victime sur le territoire du PNRV



FICHES ACTIONS LIÉES

- Suivi des estives : répartition par secteur
- Alpages sentinelles
- Mise en défens mare des Chaumailoux
- Etude sur les chiens de protection



ACCOMPAGNEMENT DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE

Les Hauts-Plateaux attirent toujours plus de monde et ce, tout au long de l'année : de nouveaux pratiquants, de nouvelles activités frappent régulièrement à la porte de la Réserve naturelle. Certaines sont interdites ou cadrées et les autres sont de fait autorisées. Toutes sont cependant potentiellement impactantes pour les richesses naturelles et culturelles de la Réserve naturelle. Le gestionnaire se doit d'être vigilant, doit parfois réagir mais doit surtout anticiper.

Les activités de loisirs se doivent d'être respectueuses des enjeux de préservation de la Réserve naturelle et de ses richesses



Le temps consacré par l'équipe de la RNHPV à cette thématique est de 9 %,

Avec cette année marquée par la covid 19 et les périodes de confinement et de restriction imposées par le gouvernement, les Hauts -Plateaux du Vercors ont connu une fréquentation atypique. Si la Réserve naturelle a été livrée à elle-même en mars et avril, le déconfinement et la période estivale qui ont suivi, ont généré une présence humaine quotidienne importante. Difficile d'estimer une fréquentation annuelle sur un tel espace avec autant de portes d'entrée, mais le ressenti de l'équipe de la RNHPV tend vers une augmentation de la fréquentation totale malgré les mois de confinement.

L'activité de loisirs la plus courante reste évidemment la randonnée : pédestre, en raquette, à cheval ou avec de ânes, et sur les pistes autorisées, à vélo. L'escalade, la spéléologie, la photographie, les observations naturalistes, ..., et la pratique de la chasse sur les secteurs chassés de la Réserve naturelle sont aussi bien présentes.

D'autres activités pourtant interdites comme celles qui engendrent un survol (à moins de 300m), comme les parapentes, les planeurs ou la nouvelle mode de l'utilisation des drones, sont parfois malheureusement constatées.

L'utilisation de vélo hors axes autorisés est également régulièrement constatée, notamment grâce à la veille réalisée sur certains sites internet et aux traces observées sur le terrain.

Un effort de communication pour toucher ces pratiquants et donc les sensibiliser doit être constamment renouvelé et lorsque l'infraction est malgré tout constatée, elle doit être sanctionnée. Cette sensibilisation peut se faire aux portes d'entrée de la Réserve naturelle, dans les cabanes-abris, sur les sites internet adaptés et les réseaux sociaux. Le diagnostic précis de la signalétique propre à cette activité réalisé en 2018 a permis d'ajuster la signalétique pour s'assurer que toute l'information nécessaire aux pratiquants est accessible : le doute n'est plus possible pour savoir si on est ou pas sur une piste autorisée. Les panneaux provisoires posés en 2019 seront installés durablement en sus de la signalétique existante en 2021.



© PNRV Céline Michaux



© PNRV Céline Michaux

VERCORS RANDO / UNIVERSITE VERCORS

Pour accompagner les pratiquants d'activités de randonnée, le SM-PNRV a développé plusieurs outils pour mieux préparer les sorties en toute sécurité. Les cartoguides sont régulièrement réactualisés et sont particulièrement utiles dans la RNHPV délibérément peu équipée en itinéraires balisés et en signalétique.

Un nouvel outil web a été développé : « Vercors Rando » qui grâce à sa cartographie dynamique, permet aux randonneurs de préparer leur sortie en amont. Cet outil vise à mieux faire connaître le Vercors et ses richesses. Il fait le lien vers un autre outil web de valorisation de la connaissance du territoire : « Université Vercors ».

<http://universite.parc-du-vercors.fr/>

<http://rando.parc-du-vercors.fr/>



© PNRV Nadia Roblet

Une attention particulière est portée sur plusieurs secteurs des Hauts-Plateaux du Vercors avec les élus concernés, comme le Mont Aiguille, le Pas de l'Aiguille, le Vallon de Combeau ou encore Archiane.

De nombreux signaux montrent une fréquentation grandissante et inquiètent les élus du territoire.

Le projet de réaménagement du site de La Coche se poursuit grâce à des financements de la Région et avec l'appui de deux bureaux d'étude.

Cette porte d'entrée quasiment inutilisée en période de neige (la route d'accès étant fermée) est pour autant la porte qui, sur l'année, attire la plus grande fréquentation.

Les travaux d'aménagement du parking et pour l'accueil des médias d'interprétation seront réalisés en 2021.



© PNRV Benoît Berton



© PNRV Céline Tichau

Les réflexions engagées sur ces différents secteurs rentrent dans le cadre global de la redéfinition d'une politique d'accueil sur les Hauts-Plateaux du Vercors. Un espace protégé de cette qualité et autant fréquenté se doit de transmettre toute l'information nécessaire aux visiteurs pour qu'ils soient sensibilisés et ainsi respectueux de ce territoire.

L'activité chasse se pratique sur la Réserve naturelle comme le précise son décret de création. L'arrêté d'application du décret signé fin 2016 a permis de réajuster certaines modalités notamment pour faciliter la réalisation des plans de chasse cerfs et sangliers jugés responsables de dégâts importants sur des terres agricoles et sur la régénération forestière en périphérie des Hauts-Plateaux. La période d'introduction des chiens de chasse, le stationnement des véhicules, la circulation des véhicules de chasse à des fins de récupération de la haute venaison et la circulation des véhicules de chasse par temps de neige ont donc été redéfinis et les modalités retenues ont été détaillées dans une convention adossée à l'arrêté d'application du décret.

Les nouvelles modalités mises en place ont été transmises à l'ensemble des chasseurs en 2018, grâce aux Fédérations Départementales des Chasseurs et à l'ONF pour ses propres lots de chasse. Les gardes de la RNHPV sont là également pour faire respecter cette réglementation.

Toutes les modalités redéfinies n'ont pas été respectées pendant les saisons de chasse 2018/2019 et 2019/2020.

L'ensemble de ces questions relatives à la chasse sont étudiées en groupe de travail « chasse », groupe qui n'a pas pu se réunir en 2020. À noter que le groupe de travail « connaissance » sera réuni en 2021 pour traiter de la question de la connaissance de la réelle dynamique des populations de cerfs et de sangliers sur les Hauts-Plateaux et de leurs déplacements en période de neige vers les contreforts de la Réserve naturelle où ils provoqueraient des dégâts supplémentaires à ceux causés par la faune sauvage observée toute l'année sur ces secteurs. Les résultats de cette étude viendront conforter ou pas les évolutions des modalités de chasse redéfinies fin 2016.



© PNRV Brice Fallicec

Un travail important a été mené par la FDC26 en 2019 pour que les ACCA drômoises des Hauts-Plateaux du Vercors mettent en place un jour de non chasse dans leur règlement : le vendredi puisque c'est un jour de non chasse sur l'ensemble du département de l'Isère. L'ONF26 n'ayant pas accepté cette idée, ce jour de non chasse sur l'intégralité de la Réserve naturelle n'est toujours pas d'actualité. Les discussions ont repris courant 2020 sous l'impulsion de Madame La Sous-Préfète sans aboutir.

INFOSOURCE

Les gardes passent régulièrement aux sources captées en été pour noter le débit constaté. Le SM-PNRV transmet cette information aux randonneurs par l'intermédiaire de son site internet et Vercors Rando, tout en rappelant que le débit des sources évolue rapidement et que pour s'assurer de randonner en toute tranquillité, il vaut mieux être autonome en eau.



© PNRV Nadia Roblet

LES PERSPECTIVES 2021

L'année 2020 est la dernière année du plan de gestion actuel. Un bilan et une évaluation sont lancés, ils permettront de requestionner les objectifs à long terme et d'élaborer le plan de gestion suivant.

Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

Suivis scientifiques et naturalistes

Définition de la nouvelle stratégie scientifique et naturaliste

Poursuite des opérations, suivis et études

Lâcher gypaète barbu

Amélioration de la « connaissance sur les populations cerfs/sangliers et leurs déplacements »

Diagnostic environnemental des autres voies d'escalades existantes sur le Mont-Aiguille

Étude sur la ressource en eau comme bien commun

Accompagnement de l'activité pastorale

3ème année de la mise en oeuvre du PPT

Problématiques sur la ressource en eau et son partage

Cabane provisoire au col des Bâchassons et installation des impluviums

Réalisation des constats d'attaque

Accompagnement des activités de pleine nature

Amélioration de la signalétique directionnelle existante

Mise en place de la signalétique pastorale à destination des visiteurs

Réflexion sur le partage de l'espace et des ressources

Remise en état de la 2nde voie la plus fréquentée sur le Mont Aiguille

Sensibilisation et éducation à l'environnement

Définition des stratégies d'accueil et d'éducation à l'environnement et leur mise en oeuvre de la RNHPV

Projet La Coche et ses abords, comme futur lieu d'information, de sensibilisation

Mont Aiguille : définition de projets de valorisation en périphérie de la RNHPV

Mise en place de projets scolaires dans le cadre du programme scolaire du SM-PNRV

Actualisation du film de la RNHPV

Veille, Surveillance et Police de l'environnement

Définition de critères pour simplifier les demandes liées à l'utilisation de l'image de la RNHPV

Tournées de surveillance avec l'appui d'autres services de garderies et de la gendarmerie

Suivi des équipements, du bâti et des travaux

Diagnostic de la Grange de Saint Roman, avant une éventuelle sécurisation de ce patrimoine historique

Pour cela, il est proposé au comité consultatif de valider le budget présenté ci-dessous :

Opérations 2021	MONTANT
SUIVIS SCIENTIFIQUES ET NATURALISTES	7 300
Réalisation du STOC (capture, baguage et re-capture) à Combeau	3 000
Adhésion au réseau international Gypaète	800
Etude lièvre variable	2 500
ACCOMPAGNEMENT DE L'ACTIVITE PASTORALE	5 000
Équipements et services aux éleveurs (hélicoptage, systèmes radio ...)	3 000
Mise en oeuvre du PPT	2 000
VEILLE, SURVEILLANCE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT	4 000
Equipements techniques des gardes pour la surveillance (tenue, matériel hivernal, matériel de surveillance ...)	4 000
SUIVI DES EQUIPEMENTS, DU BATI ET DES TRAVAUX	6 700
Projet valorisation porte d'entrée de la RN	2 000
Entretien de la Signalétique	2 000
Chantier entretien des cabanes abris (Tiolache du milieu, ...)	2 700
ACCOMPAGNEMENT DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE	/
/	
SENSIBILISATION, EDUCATION ET COMMUNICATION	17 000
Actions et outils pédagogiques (programme scolaire «à l'école de la Réserve», ...)	12 000
Événementiels (dont lâcher Gypa)	1 000
Actions de Communication	2 000
Modernisation du Film de la RN	2 000
TOTAL BUDGET OPERATIONS 2021	40 000

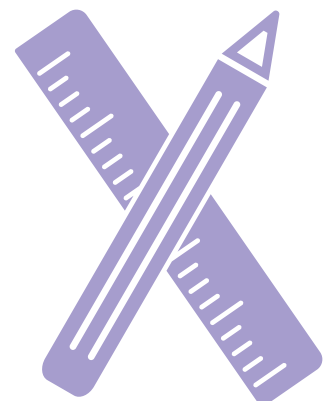
BUDGET DE LA RNHPV

Prévisionnel FONCTIONNEMENT 2021		MONTANT
Chapitre 011	Charges à caractère général	65 700€
Art : 60622	Carburants	6 000 €
Art : 60632	Fournitures et petits équipements	3 000 €
Art : 61551	Entretien matériel roulant	3 500 €
Art : 616	Assurance	3 700 €
Art : 6182	Documentation générale et technique	500 €
Art : 6184	Versements à des organismes de formation	300 €
Art : 6185	Frais de colloques et séminaires	1 000 €
Art : 6232	Fêtes et cérémonies	1 500 €
Art : 6251	Voyages et déplacements	2 000 €
Art : 6262	Frais de télécommunication	3 000 €
Art : 6281	Concours divers (cotisations)	1 000 €
Art : 6287	Remboursements de frais (personnels Parc)	40 000 €
Art : 637	Impôts et taxes	200 €
Chapitre 012	Charge du personnel (avec assurance)	325 652 €
Chapitre 021	Achat d'un véhicule	15 000 €
TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT		406 352 €

Recettes Fonctionnement 2021	MONTANT
Ministère de la Transition écologique et solidaire	338 627€
Conseil départemental de l'Isère (20 % du budget alloué par le MTES)	67 725 €
TOTAL	406 352 €

Recettes Opérations 2021	MONTANT
Ministère de la Transition écologique et solidaire	33 333 €
Conseil départemental de l'Isère (20 % du budget alloué par le MTES)	6 667 €
TOTAL	40 000 €

Total Recettes 2021 (Fonctionnement / opérations)	MONTANT
Ministère de la Transition écologique et solidaire	371 960€
Conseil départemental de l'Isère (20 % du budget alloué par le MTES)	74 392 €
TOTAL	446 352 €



Les Annexes

Etat d'avancement du Plan de Gestion

Compte rendu Comité consultatif

Fiches Actions

